

**COMMUNE DE LANGUEUX**  
**Côtes d'Armor**

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**séance du 30 novembre 2021**

L'an deux mille vingt et un, le trente novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Richard HAAS, Maire de la Ville de Langueux

Etaients présents                    Mesdames Malorie MEHEUST, Sylvie GUIGNARD, Isabelle POULAIN-COLANI, Laura BLEVIN, Maryline NIVET, Isabelle ETIEMBLE, Angélique STEUNOU, Françoise GALLOUET, Françoise HURSON, Valérie TRAISSAC, Amandine ANDRE (excusée pour les rapports n°2021-99 à 109 – pouvoir donné à Jean-Pierre REGNAULT), Marion BOUCHEVREAU

Messieurs Richard HAAS, Eric TOULGOAT, Hubert HILLION, Guillaume HAMON, Olivier LECORVAISIER, Michaël BAUDET, Christian KERAUTRET, Jean-Louis SENECHAU, Loïc JAMBOU, Sébastien BOUL, Yann SOULABAIL, Jean BELLEC, Jean-Pierre REGNAULT, Christophe MINAUD

Absents excusés                    Mesdames Catherine PEPIN (pouvoir donné à Isabelle POULAIN-COLANI), Kristell LE MAUFF (pouvoir donné à Richard HAAS)

Monsieur Jérôme TRONEL (pouvoir donné à Françoise HURSON)

Secrétaire                            Madame Malorie MEHEUST

Secrétaire auxiliaire            Monsieur Yannick RAULT, Directeur Général des Services

**Rapport n° 2021-105**    **LOGEMENTS SOCIAUX – SUBVENTION A LA CHARGE FONCIERE – BATIMENTS ET STYLES DE BRETAGNE – 36 RUE DU NORDET**

Rapporteur :                    Madame Sylvie GUIGNARD – Adjointe à la Cohésion Sociale, à la Santé et à la Dynamique Citoyenne

La SA HLM Bâtiments et Styles de Bretagne (BSB) a obtenu un permis de construire en 2017 pour la construction de 12 logements semi-collectifs au 36 rue du Nordet, dans le cadre du lotissement de la Porte Neuve.

Par délibération du 9 mai 2016, le Conseil Municipal a autorisé l'aide au financement d'un terrain viabilisé dans le cadre du référentiel foncier mis en place par Saint-Brieuc Agglomération pour un montant de 5 000 € par logement, soit 60 000 €.

Le 24 avril 2017, le Conseil Municipal a pris une nouvelle délibération pour réajuster le montant de la subvention accordée à BSB suite au dépassement de la charge foncière, portant ainsi la participation de la Ville de Langueux à 84 000 €, soit 7 000 € par logement, avec la possibilité d'un réajustement en fin d'opération selon le coût réel des VRD (Voiries et Réseaux Divers).

L'opération de construction de ces 12 logements étant aujourd'hui achevée, BSB nous a fait parvenir sa demande de versement du solde de la subvention. La charge foncière définitive a été recalculée et s'élève à 210 312,10 €, répartie de la façon suivante :

- 76 500 € pour Saint-Brieuc Armor Agglomération,
- 51 000 € pour Bâtiments et Styles de Bretagne,
- 82 812,10 € pour la Commune de Langueux.

La délibération du 24 avril 2017 portant sur un montant d'aide à la charge foncière de 84 000 € pour la commune de Langueux, il y a lieu de réajuster ce montant à la baisse à hauteur de 82 812,10 €, représentant un coût de 6 901 € par logement.

Un premier acompte de 38 250 € ayant déjà été versé en 2019, le montant restant dû par la Commune de Langueux à BSB au 31 octobre 2021 s'élève à 44 562 €.

En conséquence, **je vous propose** :

- d'autoriser la Ville de Langueux à apporter son financement dans le cadre du référentiel foncier à Bâtiments et Styles de Bretagne à hauteur de 82 812,10 €, soit 6 901 € par logement ;
- et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches et signer tous documents se rapportant à cette opération.

**Le présent rapport ne soulevant ni avis contraire, ni observation, est ADOPTE à l'unanimité.**